Le travail des sans-emploi?

Ce n'est pas une boutade. Année après année, des milliers de demandeurs et de demandeuses d'emploi se retrouvent dans des mesures de réinsertion par le travail. Il s'agit des «mesures de marché du travail» de l'assurance-chômage (MMT, également appelées ETFI, PET, STARE) et des « activités de réinsertion » (AdR) de l'aide sociale.

Dans ces programmes, les personnes sont placées à un poste de travail, mais dénommé poste de «stage». Or ces «stagiaires» ne produisent pas une performance réduite, ils fournissent un travail équivalent en quantité et en qualité à celui des autres employés, ils produisent une plus-value quantifiable pour l'employeur.

Mais ces personnes n'ont pas droit à un salaire, elles ne touchent que leurs indemnités de chômage ou d'aide sociale. Elles n'ont pas de droits découlant de la législation du travail et ne peuvent pas s'adresser au tribunal des prud'hommes en cas de conflit; leur activité n'étant pas soumise à cotisation, elles ne se constituent pas un droit à l'assurance-chômage.

Les personnes sont assignées à ces stages sous la menace de pénalités par l'assurance-chômage ou par l'aide sociale.

La dimension de formation est absente de ces mesures et se résume à quelques heures d'introduction aux tâches du poste.

La dimension de réinsertion, c'est-à-dire de tremplin vers la reprise d'emploi, est tout aussi absente, les personnes n'ayant aucune perspective d'emploi dans les services où elles sont placées.

Ces stagiaires ne sont ni suivis ni encouragés, mais engagés en tant que simple main d'œuvre. Arrivés à l'échéance de leur stage, ils seront remplacés par d'autres stagiaires qui subiront le même sort, étapes banalisées d'un chemin sans retour vers la précarité.

A Genève, le principal consommateur de ces «stagiaires» est l'État de Genève. Année après année, ce sont plus de 2000 personnes par le biais de l'assurance-chômage et plus de 1000 personnes par le biais de l'aide sociale qui sont assignées à ces postes de travail dans les services de l'Etat. Et cette pratique commence à s'étendre dans des entreprises privées à but lucratif, privilégiant elles aussi l'extorsion de travail à l'emploi.

Que peut-on en penser?

On peut considérer que seul un travail reconnu, avec un vrai salaire et avec tous les droits de salarié-e, permet une véritable intégration. De ce point de vue il s'agit d'ouvrir des emplois salariés durables pour ces postes occupés par des sans-emploi.

On peut aussi s'interroger sur l'articulation entre travail et emploi salarié, entre le statut d'une activité de production et la signification du revenu qui y est associé.

Une initiative populaire a récemment soulevé l'idée d'un revenu de base inconditionnel, alors que d'autres mouvements soutiennent le projet d'un « salaire à vie ».

Quatre exposés nous apporteront plusieurs éclairages pour alimenter le débat, les résolutions et les actions que nous mènerons ensemble

Travailler sur le marché complémentaire: à quelles conditions? Présentation par Morgane Kuehni, professeure à l'EESP de Lausanne

Composé de places de travail acquises ou créées par l'État, le marché complémentaire s'est développé en Suisse à partir des années 1990 suite à la mise en œuvre des principes d'activation dans le domaine de la protection sociale. La présentation s'appuie sur les premiers résultats d'une recherche du Fonds national de la recherche scientifique et s'intéresse aux conditions d'emploi des personnes qui produisent des biens et des services sur le marché complémentaire: sur quelles bases légales se fondent les contrats, comment le travail effectué est-il rétribué, quelles sont les conséquences d'une cessation de l'activité?

Les contrats d'insertion dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie d'intégration professionnelle Présentation par Sylvain Aubert, de l'ADC La Chaux-de-Fonds

C'est le titre d'une étude réalisée en 2017 par l'Association pour la défense des chômeurs de La Chaux-de-Fonds (ADC). L'objectif de cette étude est de sensibiliser l'État et les différents acteurs de l'insertion professionnelle sur les problèmes rencontrés lorsque des bénéficiaires de l'aide sociale sont placés dans des entreprises privées à but lucratif Après un bref examen des bases légales fédérales et cantonales des contrats d'insertion neuchâtelois ainsi qu'une comparaison inter-cantonale, l'ADC émet un certain nombre de propositions visant à

améliorer l'encadrement des activités de placements des prestataires de l'insertion professionnelle et à améliorer les conditions de travail des personnes placées.

L'aide sociale, entre contre-prestation et insertion professionnelle

Présentation par Jocelyne Haller, de l'Observatoire de l'aide sociale et de l'insertion (OASI) de Genève

Chaque année, à Genève, quelques 1500 personnes recevant les prestations de l'Hospice Général travaillent dans des associations sans but lucratif ou des services publics, à mi-temps, sans salaire. Pour les stagiaires, ces stages ou Activités de Réinsertion permettent-ils d'accéder à l'emploi? Aidentils à retrouver une vie personnelle satisfaisante? Pour les associations ou services aui les accueillent. est-ce une charge d'encadrer ces chômeurs de longue durée? Est-ce au contraire une main d'œuvre indispensable lorsque leurs moyens financiers sont insuffisants? L'étude de l'Observatoire de l'aide sociale et de l'insertion que nous présentons a recueilli les avis de 94 stagiaires, 81 assistant-e-s sociaux de l'Hospice Général. 52 encadrant-e-s et 25 responsables d'institutions.

Travail et salaire, quel rapport? Présentation par Christian Tirefort, syndicaliste et membre du Réseau Salariat.

Pour bien comprendre pourquoi le chômage est si répandu et fait autant de ravages sociaux, il faut clarifier ce que signifie le mot travail. Il existe au moins trois façons d'interpréter ce qu'est le travail:

- · l'emploi dans l'économie capitaliste, en réalité le travail partiellement salarié,
- · le travail gratuit, en réalité le travail non payé,
- une confusion entre travail et faculté de faire.